



Accessibilité universelle (AU)



LE CONCEPT D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Le concept d'accessibilité universelle est fondé sur une approche d'inclusion permettant à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population.

Ainsi, selon ces principes, toute personne devrait pouvoir accéder à une installation aquatique, s'y orienter, s'y déplacer, utiliser les services offerts à tous et y vivre des expériences équivalentes à celles des autres usagers.

Pour y arriver, il importe que les interventions réalisées afin de rendre une installation, un service ou une activité plus accessible soient effectuées de façon transversale et comprennent des actions sur le cadre bâti, la programmation des activités, la communication ainsi que la formation et la sensibilisation.

À titre d'exemple, une installation aquatique parfaitement adaptée physiquement aux besoins des personnes ayant une limitation fonctionnelle ne saurait être accessible si le personnel n'est pas formé à les accueillir et à intervenir auprès d'elles et si la clientèle manifeste un comportement inapproprié à leur égard. Il en va de même pour une activité dont le contenu est parfaitement accessible à tous, mais qui n'a pas été promue auprès de toutes les clientèles concernées.

Sensibiliser les clients réguliers à la réalité des personnes ayant une limitation fonctionnelle, offrir des activités à contenu accessible, diffuser de l'information sur plusieurs plateformes au sujet des activités offertes, adapter l'aménagement bâti et former les employés à interagir auprès des personnes ayant une limitation fonctionnelle sont autant de façons d'améliorer l'accessibilité des lieux de baignade.

Les sept types de limitation fonctionnelle

Les personnes ayant une limitation fonctionnelle souhaitent bénéficier, au même titre que tous les usagers, des activités et services qui sont offerts à tout le monde dans les piscines municipales. Ces personnes risquent toutefois de rencontrer plusieurs obstacles. Il importe alors de bien répondre à leurs besoins afin d'assurer leur participation.

L'identification des besoins spécifiques aux personnes ayant une limitation fonctionnelle est essentielle à une bonne prise en compte de leur réalité. Or, il faut savoir que ces besoins sont nombreux et diversifiés et qu'il est très difficile de trouver un modèle faisant consensus auprès de tous les acteurs du milieu. Pour avoir un langage commun lorsqu'il s'agit de nommer cette réalité, c'est au concept de limitation fonctionnelle que se réfèrent généralement les regroupements œuvrant dans le domaine de l'inclusion sociale.



En cohérence avec le concept d'accessibilité universelle, la notion de limitation fonctionnelle permet de considérer la réalité des personnes dans son ensemble. En partant de l'idée générale que certaines personnes sont limitées dans leurs fonctions, elle prend en compte l'état physiologique d'un individu, mais surtout l'environnement physique, social et culturel qui l'entoure. C'est cet environnement qui restreint la participation de tous et sur lequel les initiatives d'accessibilité universelle cherchent à agir.

Pour faciliter la prise en compte des besoins de tous, plusieurs enjeux ont été relevés. Ceux-ci sont regroupés en fonction de sept limitations fonctionnelles :

- Déficience motrice (DM)
- Déficience visuelle (DV)
- Déficience auditive (DA)
- Déficience intellectuelle (DI)
- Trouble de langage-parole (TLP)
- Trouble de santé mentale (TSM)
- Trouble du spectre de l'autisme (TSA)

Évaluer l'accessibilité universelle d'une installation aquatique en fonction des besoins de l'utilisateur

Ce sont donc des enjeux pour le moins diversifiés qu'il convient de prendre en compte pour évaluer l'accessibilité d'une installation aquatique. L'outil présenté à l'annexe 2 permet de faciliter cette évaluation.

Les critères de la grille d'évaluation sont regroupés par zones (stationnement, hall d'entrée, vestiaires, piscine, etc.). Lors de son analyse, l'exploitant d'un lieu de baignade doit indiquer si le lieu de baignade satisfait ou non à chaque critère. À l'extrémité droite du tableau, il est possible de constater à quel type de limitation fonctionnelle s'applique le critère. Les cases dans cette catégorie doivent toutes être cochées pour que le lieu soit conforme au critère.

Cette analyse permet par la suite à l'exploitant du lieu de baignade de prendre conscience des forces et des faiblesses de ses installations afin de développer une stratégie permettant de favoriser l'accessibilité universelle et d'augmenter l'offre d'activités aquatiques. Cette stratégie permettra également à plus de personnes de vivre une expérience positive, qui peut avoir un effet d'entraînement : les participants reviendront, en parleront à leurs proches, inviteront des amis à les accompagner, etc.